

Madame Christina Baumann  
Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche DEFR  
Kochergasse 6  
3003 Berne

Par courriel :  
[christina.baumann@sbfi.admin.ch](mailto:christina.baumann@sbfi.admin.ch)

Paudex, le 19 mars 2019  
BM/dma

## **Projet de loi sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (Loi sur la HEFP)**

Madame,

Nous avons étudié avec attention le projet de loi sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (loi sur la HEFP).

Le projet vise à établir des bases légales suffisantes pour l'intégration de l'actuel Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) dans le paysage des hautes écoles.

Un avis de droit Epiney/Kern de 2016, commandé par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), a relevé les insuffisances légales en particulier quant à l'ancrage de la structure fondamentale de l'organisation, des procédures de base, de l'admission à l'IFFP, des éventuelles mesures disciplinaires, du traitement des données et des profils de la personnalité sensibles, de la perception des taxes, des droits et devoirs du personnel.

Les tâches actuelles de l'IFFP sont analogues à celle des hautes écoles pédagogiques (HEP), et concentrées dans le domaine de la formation professionnelle. Dès lors, son accession au statut de Haute Ecole en tant que HEP est non seulement légitime, mais également souhaitable.

Ce nouveau positionnement n'entraîne pas de conséquences financières, ni pour la Confédération, ni pour les cantons.

Le Centre Patronal est convaincu que l'adéquation entre les besoins des entreprises et le contenu des formations doit être un principe de base. Pour ce faire, la filière de la formation professionnelle doit être davantage valorisée. Cela passe également par le positionnement clair et renforcé des instituts de formation liés à la formation professionnelle.

Considérant ce qui précède, nous approuvons ce projet de loi et saluons le positionnement de l'IFFP comme véritable Haute Ecole, ce qui renforce la formation professionnelle dans son ensemble.

En vous remerciant d'avance de l'attention portée à la présente lettre, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Centre Patronal



Baptiste Müller